

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le représentant en Suisse vous compte parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement de droit français (FCP) **Lyxor Euro Cash UCITS ETF** (ci-après le « **Fonds Absorbé** ») dont nous vous avons annoncé par courrier du 1^{er} août dernier, la fusion-absorption avec le compartiment MULTI UNITS FRANCE – Lyxor Euro Cash UCITS ETF de la société d'investissement de capital variable de droit français MULTI UNITS FRANCE (ci-après le « **Fonds Absorbant** ») dont la date de fusion est prévue le 6 septembre 2018.

Nous vous rappelons que pour mener à bien cette opération de fusion-absorption, les souscriptions et les rachats du Fonds Absorbé seront interrompus à compter du 3 septembre 2018.

Parité d'échange :

Comme annoncé dans notre courrier du 1^{er} août dernier, nous vous rappelons que la parité d'échange déterminée le jour de la fusion-absorption par la société de gestion Lyxor International Asset Management sera la suivante : **1 part** du Fonds Absorbé pour **1 action** du Fonds Absorbant.

Cet échange s'effectuera sans aucun droit d'entrée.

Des informations complémentaires peuvent être disponibles auprès du représentant en Suisse. Les prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les statuts, les rapports annuels et semestriels de la Société et les listes intégrales des modifications apportées aux documents de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse.

Zurich, le 30 Août 2018
Représentant et agent chargé du service du paiement
Société Générale, Paris, succursale de Zurich
Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich